

REGLEMENT DE PARRAINAGE

Article 1 : Société Organisatrice

La société TOPAZE PROMOTION SARL au capital de 1 000 000 euros inscrite au RCS Strasbourg TI 488 174 848, dont le siège social est situé 1A Rue Pégase 67960 Entzheim, organise une opération commerciale de parrainage auprès des particuliers pour promouvoir la vente des biens commercialisés par la société TOPAZE PROMOTION.

Article 2 : Définitions

Parrain : Toute personne physique majeure et capable juridiquement, domiciliée en France métropolitaine ou outre-mer qui communique à TOPAZE PROMOTION les coordonnées d'un tiers susceptible d'être intéressé par l'achat d'un bien commercialisé par TOPAZE PROMOTION.

Filleul : Toute personne physique majeure et capable juridiquement qui signe un contrat de réservation avec la société TOPAZE PROMOTION ou une de ses filiales, puis un acte notarié, suite au contact fourni par un parrain.

Ce filleul ou son co-signataire ne doit pas avoir fait l'objet d'aucune prise de contact préalable à la déclaration du parrain, ou ne doit pas figurer activement dans la base de données de TOPAZE PROMOTION ou ses filiales.

Biens : Désigne les biens suivants

- Appartements
- Maison
- Terrain

Article 3 : Règlement et modalités

Le règlement est consultable sur le site <https://www.topaze-promotion.com/topaze-et-vous/offre-parrainage>. Une copie de ce règlement pourra également être adressé à titre gratuit sur simple demande adressée à :

TOPAZE PROMOTION
1a, rue Pégase
67960 ENTZHEIM

Ce règlement est d'application immédiate pour la durée de l'offre de parrainage.

TOPAZE PROMOTION se réserve le droit de suspendre l'offre de parrainage, à tout moment de la durée du programme de parrainage, de modifier le présent règlement et/ou le site Internet sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Toute modification du règlement sera mise en ligne et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tous les participants seront réputés l'avoir accepté du simple fait de la continuité de leur participation au programme de parrainage, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications cessera de ce seul fait sa participation au programme de parrainage et aux avantages associés.

Article 4 : Fonctionnement du parrainage

Le parrain se connecte sur la rubrique « Parrainage » du site internet de TOPAZE PROMOTION - www.topaze-promotion.com. Il remplit le formulaire en indiquant les coordonnées de son filleul dans le formulaire parrainage dédié sur le site.

Le parrain devra préciser sur le formulaire de parrainage ses coordonnées et celles de son filleul, à savoir :

- Nom
- Prénom
- Numéro de téléphone
- Ville (pour le parrain)
- Adresse mail

L'offre de parrainage est soumise au respect par le parrain et le filleul des conditions décrites dans le présent règlement. A défaut le parrainage ne sera pas pris en compte.

La durée d'une dénonciation d'un contact est valable 12 mois.

Article 5 : Descriptif de l'offre

5.1 Le parrain

A la signature de l'acte authentique chez le notaire du filleul, le parrain est rétribué sous 30 jours calendaires, de 500€ sous forme de carte cadeau.

Le parrain aura au préalable transmis son adresse postale et email afin que lui soit envoyé ladite carte cadeau.

Cette offre n'est pas valable pour l'achat d'un stationnement, d'une annexe (jardin, cave...) uniquement, conformément à ce qui est décrit en article 2 : définition de biens.

5.2 Le filleul

Lors de la signature du contrat de réservation d'un bien, une remise commerciale d'un montant de 1000€ sera déduite du montant de l'achat. La présente offre est cumulable avec les autres offres liées au bien acheté au moment de la signature du contrat de réservation.

Cette offre parrainage devra être mentionnée dans les conditions particulières dudit contrat et sera appliquée directement sur le prix du bien réservé.

Cette offre ne pourra être appliquée lors de la signature de l'acte authentique.

Cette offre n'est valable qu'une fois par contrat de réservation signé.

Cette offre n'est pas valable pour l'achat d'un stationnement, d'une annexe (jardin, cave...) uniquement, conformément à ce qui est décrit en article 2 : définition de biens.

Article 6 : Conditions du parrainage

6.1 : Le parrain

Ne peut déclarer un filleul, toute personne agissant déjà directement ou indirectement au titre d'un mandat de commercialisation auprès de TOPAZE Promotion ou une de ses filiales.

Le parrain ne peut pas être une personne morale.

Le parrain ne peut faire partie du même foyer fiscal que le filleul.

Un parrain doit être majeur et capable juridiquement à la date du versement de la prime de parrainage.

Afin de faciliter le traitement, nous souhaitons limiter le nombre de déclaration de filleul à 5 par an. Toutefois, s'il advenait qu'un parrain ayant déclaré 5 filleuls, tous allant jusqu'à la signature notariée, nous serions ravis de prolonger cette disposition et de recevoir ce parrain dans nos locaux pour échanger sur son réseau.

Le parrain s'engage à déclarer au service des impôts les primes reçues conformément à la loi en vigueur.

6.2 Le filleul

Pour l'achat d'un bien, un filleul ne peut avoir qu'un seul parrain.

Le filleul ne peut faire partie du même foyer fiscal que le parrain.

Un filleul doit être majeur et capable juridiquement à la date de la signature de l'acte authentique chez le notaire.

6.3 Conditions particulières

En cas de parrainages multiples, le filleul devra identifier son unique parrain.

Un seul parrainage est possible par vente de bien.

Article 7 : Données à caractère personnel

Tous les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont transmises à TOPAZE PROMOTION dans le cadre du programme de parrainage et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les coordonnées de tous les participants, transmises dans le strict respect du présent règlement seront utilisées par TOPAZE PROMOTION conformément aux dispositions de la loi 78-71 du 6 janvier 1978 relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ou toute autre loi s'y substituant, et dans le cadre de l'opération de parrainage.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et ou d'opposition au traitement des données à caractère personnel le concernant en adressant sa demande par courrier à l'adresse suivantes :

TOPAZE PROMOTION

1a, rue Pégase

67960 ENTZHEIM

Ou par mail à contact@topaze-promotion.com

Chaque participant peut se reporter aux dispositions relatives au respect de la vie privée sur le site www.topaze-promotion.com.

Les filleuls et les parrains sont informés qu'en accord avec les dispositions de la loi 78-17 du janvier 1978 relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ou toute autre loi s'y substituant, ceux-ci doivent s'assurer au préalable auprès des personnes participants au programme de parrainage, de leur accord express sur le fait que des informations à caractère personnel sont communiquées et traitées par TOPAZE PROMOTION.